



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B691

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif aux travaux d'aménagements ponctuels et d'entretien des infrastructures liées aux déplacements sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix – Lot 2 (n°2015M091)

Le 17 décembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Caude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_26

BUREAU DU 17 DECEMBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif aux travaux d'aménagements ponctuels et d'entretien des infrastructures liées aux déplacements sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix – Lot 2 (n°2015M091)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet le renouvellement d'un marché portant sur la réalisation de travaux ponctuels d'aménagements, de grosses réparations et d'entretien sur les infrastructures liées aux déplacements sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix.

Exposé des motifs :

Objet du marché :

Le marché porte sur la réalisation de travaux d'éclairage public et de raccordement électrique.

Économie du marché :

Le marché est relatif au lot 2 d'un marché qui a fait l'objet d'un allotissement et dont le lot 1 a été déjà soumis à la décision du Bureau communautaire du 26 novembre 2015.

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Le marché n'est pas découpé en tranches,

Le marché prend effet à compter de sa notification pour une durée de 48 mois fermes. Le montant du marché sera la résultante de l'application des prix unitaires du BPU aux quantités réellement exécutées dans la limite des seuils suivants :

- Lot 2 : Minimum de 125 000 euro(s) HT et Maximum de 500 000 euro(s) HT

Les délais d'exécution sont fixés par les bons de commande. Une période de préparation, variable selon la typologie des chantiers, est fixée

Estimation du marché :

Lot 2 : 300 000 € HT soit 360 000 € TTC

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

JOUE

BOAMP

LA MARSEILLAISE

TPBM

et sur le profil acheteur : achatpublic.com.

Les critères pondérés de jugements des offres étaient les suivants :

Prix des prestations : 80 %

Valeur technique : 20 %

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 11 décembre 2015, a décidé d'attribuer :

- le marché n° 2015M091 à la société Léon Brouquier pour un montant estimatif de 71 735,40 € TTC, sur la durée du marché de 48 mois, sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans la limite des seuils figurant à l'acte d'engagement.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code des Marchés Publics pris en ses articles 33 et 57 à 59 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 11 décembre 2015.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M091 relatif l'éclairage public et au raccordement électrique, attribué à la société Léon Brouquier pour un montant estimatif de 71 735,40 € TTC, sur la durée du marché de 48 mois, sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans la limite des seuils figurant à l'acte d'engagement.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent au budget annexe des transports urbains de la CPA.

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif aux travaux d'aménagements ponctuels et d'entretien des infrastructures liées aux déplacements sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix – Lot 2 (n°2015M091)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

17 DEC. 2015